



## Annulation du projet d'installation Antenne Relais

Madame, Monsieur,

Suite à nos échanges avec Monsieur le Maire et les services de la Ville de Fontenay-aux-roses et à la pétition que vous nous avez adressée concernant le projet d'installation d'une antenne relais sur le toit de votre immeuble, CDC Habitat tient à vous apporter des précisions.

Dans un premier temps, nous avons décidé de suspendre les travaux afin de procéder à des mesures d'exposition aux champs électromagnétiques.

Cette démarche visait à garantir la sécurité et le bien-être de l'ensemble des résidents en s'inscrivant en totale conformité avec la réglementation en vigueur. Cependant, après discussions complémentaires avec Monsieur le Maire et sans attendre les résultats de ces mesures, nous avons pris la décision d'annuler définitivement l'installation de l'antenne.

Cette décision s'inscrit dans notre volonté de prendre en compte les préoccupations exprimées par les locataires et les élus locaux, tout en veillant à préserver un cadre de vie serein et sécurisé pour tous.

Nous espérons que cette décision répondra à vos attentes et restons à votre disposition pour toute information complémentaire. N'hésitez pas à contacter votre gardien ou notre centre de contact client pour toute question.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Nicole BLANCHI-MANGER,**

Directrice d'Agence